

Réf : CA2025/01

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 JANVIER 2025

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2024**

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du **31 janvier 2025** sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Le quorum étant atteint,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE :**

Article 1 :

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance de conseil d'administration du 12 juillet 2024.

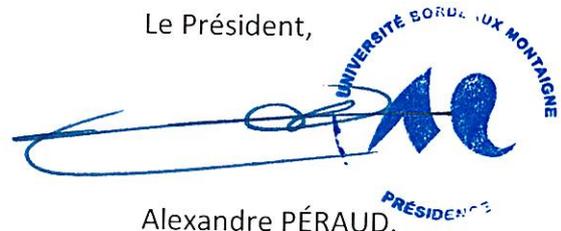
Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 31/01/2025.

Membres présents	17
Membres représentés	13
Abstention (s)	0
Votants	30
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	30
Pour	30
Contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD. PRÉSIDENCE

Publié le :

19 FEV. 2025

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

12 FEV. 2025